



# Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée  
des ennemis des cultures

## AVERTISSEMENT | SOLANACÉES

N° 5, 21 juin 2018

- Situation actuelle dans les champs.
- Doryphore de la pomme de terre : les premières larves sont observées dans les champs d'aubergine.
- Absence de maladies dans les cultures.

### SITUATION ACTUELLE DANS LES CHAMPS

Les conditions climatiques pour la période allant du 13 au 20 juin ont été variables : les températures plutôt fraîches ont fait place à des températures chaudes. Certaines plantations montrent toujours des symptômes de stress avec une reprise plus difficile causée principalement par les écarts de température et les forts vents qui ont sévi par endroits au cours des semaines précédentes.

L'ensemble de la province a reçu des précipitations significatives; au moins 25 millimètres (1 pouce) de pluie ont été reçus, sous forme d'averses et d'orages. Des plants ont été brisés par endroits en raison de la violence des orages. Les champs ne présentent généralement pas d'accumulation d'eau trop importante, la plupart étant en stress hydrique avant ces précipitations.

Les plantations de tomates de primeur sont en floraison et les premiers fruits commencent à faire leur apparition dans le sud de la province. Les poivrons présentent des boutons floraux et l'aubergine est au stade végétatif.

### LARVES DE DORYPHORE DE LA POMME DE TERRE

L'éclosion des premières masses d'œufs a été observée au cours des derniers jours dans des champs d'aubergine en Montérégie. Quelques adultes de doryphore et des masses d'œufs sont encore observés, autant dans le sud de la province que dans la grande région de Québec. Pour le moment, les larves ne sont pas en nombre suffisant pour nécessiter un traitement. Les conditions climatiques des prochains jours influenceront l'activité des larves. Vous pouvez vous référer à l'[avertissement N° 3](#) du 7 juin 2018 pour connaître les seuils d'intervention suggérés.



Dommages de nutrition de larves de doryphore de la pomme de terre sur plant d'aubergine (L1, premier stade larvaire)

*Photo : PRISME*

## MALADIES

### Tomate

Aucun symptôme de maladies fongiques et bactériennes n'est signalé jusqu'à présent par les collaborateurs du réseau. Néanmoins, la régie fongique se poursuit chez certains producteurs. L'[avertissement N° 4](#) du 14 juin 2018 peut être consulté pour avoir accès aux informations concernant les principales maladies pouvant affecter la culture.

### Poivron

Aucun symptôme de maladie n'est rapporté depuis le début de la saison. Une des maladies les plus susceptibles d'être observées dans les plantations est la tache bactérienne (*Pseudomonas syringae*). Le pathogène se développe entre 16 et 24 °C. Tout comme les maladies bactériennes affectant la tomate, cette maladie se propage principalement avec les éclaboussures d'eau.



Tache bactérienne sur feuille de poivron

*Photo : PRISME*

## Traitements contre les maladies bactériennes et fongiques

Pour les plantations dont le développement des plants est avancé, il est approprié de commencer la régie fongique à partir de maintenant.

Rappel : la protection contre les maladies doit être faite aux 7 à 10 jours en effectuant, en alternance, un traitement avec un fongicide efficace contre plusieurs maladies fongiques (BRAVO, CABRIO, DITHANE, etc.) et un traitement avec un mélange de mancozèbe et d'un bactéricide (hydroxyde de cuivre). La culture sera ainsi protégée contre l'ensemble des maladies présentes. Assurez-vous de bien identifier et de valider les maladies pour effectuer le choix d'un fongicide approprié.

Si plus de 25 millimètres (1 pouce) de pluie ont été reçus et que le fongicide appliqué avant la pluie était un fongicide dont le mode d'action sur la plante est de contact (fongicide de surface), il est important de renouveler la protection de vos plants, puisqu'il a été lessivé.

*Cet avertissement a été rédigé par Catherine Thireau, agronome. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [l'avertisseur du réseau Solanacées ou le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.*